

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 22 MARS 2018

A 19 heures 30

**Présents : BISSAY Jean-Pierre – DUTEL Gérard –DUPUY Ghislaine – DENIS Louis - DEVARENNE Catherine –REY Nicolas- COMBE Noël. VUILLEMIN Christophe. DUTHEL Nicole - FRENEAT Joseph**

**Absente excusée : ROCHE Agnès**

Lecture de l'ordre du jour.

**CONVENTION SIEL POUR ECLAIRAGE PUBLIC :** Une convention pour la maintenance de l'éclairage public est proposée au conseil municipal pour une année de 6 ans pour un montant de 2 217.60 euros. Quatre globes devront être changés pour un montant de 1 545 euros. Citéos sera en charge de cette maintenance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention.

**VOIRIE COMMUNAUTAIRE :** la communauté n'ayant plus la compétence voirie les communes prendront en charge ces travaux. Monsieur le maire expose qu'il y a possibilité de faire un groupement de commandes. Une convention doit être signée pour accord. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande au conseil son avis. Le conseil municipal accepte de signer cette convention pour une année renouvelable une année.

**ACQUISITION ORDINATEURS ECOLE :** La société izi protec a établi un devis pour cet achat. L'adjoint en charge de ce dossier donne lecture du devis. Il demande au conseil son avis. Le conseil accepte d'acheter 6 ordinateurs pour un montant de 2 820 euros H.T.

**ACHAT MATERIEL POUR LE BAR AUBERGE :** afin de compléter l'acquisition de matériel pour le bar auberge des devis ont été établis par plusieurs entreprises pour une chambre froide et four électrique. Chambre froide : 4 449 euros et le four mixte à injection de vapeur 4 100 euros avec support à 420 euros H.T. avec

une ventilation pour 2 600 euros soit un montant total H.T. de 11 600 euros. Il faudra budgéter une évacuation à faire par un plombier. Monsieur le maire expose au conseil qu'il y a possibilité d'avoir une subvention si le commerçant achète lui-même son matériel. Une réflexion doit être faite à savoir si le commerçant fait l'acquisition ou si la commune prend à sa charge ce matériel.

ACHAT EXTINCTEURS : Dans le cadre du renouvellement des extincteurs quatre doivent être changés pour un montant de 214 euros H.T. Le conseil donne son accord.

EMPLOI DU TEMPS AGENT ENTRETIEN MAYERE LOÏC : Loïc à compter du 1<sup>er</sup> mai ne pourra être présent qu'un jour par semaine. Le conseil va réfléchir pour compléter les heures qui ne seront plus effectuées par cet agent.

LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX : le conseil décide de reconduire les mêmes montants que l'an dernier. La vente d'herbe sur un terrain communal à Devis Cyril pour 2018 s'élèvera à 100 euros.

COMPTES DE GESTION : Après lecture des comptes de gestion le conseil accepte à l'unanimité les comptes de gestion

COMPTES ADMINISTRATIFS :

Prochaine réunion jeudi 12 AVRIL 2018 à 19 heures 30.

Le Centre communal d'action sociale sera également convoqué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures

